

ANNEXE IV

DÉFINITION DES ÉPREUVES

E.1 ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Coefficient : 4

U11 - U12

● Finalités et objectifs de l'épreuve

Cette épreuve vise à apprécier l'aptitude du candidat à mobiliser ses connaissances en vue d'analyser des contextes et des situations à caractère professionnel.

SOUS-ÉPREUVE A1 : CADRE DE L'ACTION PROFESSIONNELLE

Coefficient : 3

U11

● Objectifs de la sous-épreuve

Elle permet de vérifier :

- que le candidat est capable d'analyser les faits de société et/ou les évolutions sociales en lien avec des actions ou des activités qui contribuent au lien social, au confort et à la sécurisation des usagers et au développement de la vie locale ;
- qu'il maîtrise la connaissance des publics d'usagers, de l'environnement social, des contextes professionnels dans lesquels s'inscrivent ses interventions ;
- qu'il situe sa place dans un environnement local, dans un dispositif institutionnel, dans un projet de développement, cela dans une logique de qualité de services aux usagers.

● Contenus de la sous-épreuve

La sous-épreuve porte sur les savoirs associés transversaux aux quatre champs d'activités :

S1 : Environnement social de l'intervention professionnelle

S2 : Milieux professionnels et modes d'intervention (à l'exception du point 7 « Organisation des actions et des modes d'intervention »)

S3 : Cadre juridique appliqué aux interventions professionnelles

● Évaluation

Les limites de connaissances sont celles du référentiel des savoirs associés.

Les commissions d'évaluation comportent des professeurs d'enseignement professionnel et des professionnels.

● Formes de l'évaluation

→ **Ponctuelle** : épreuve écrite. Durée : 4 heures

À partir de documents pouvant comporter :

- des données démographiques,
- l'expression de besoins ou d'attentes (enquêtes...),
- des textes législatifs et/ou réglementaires,
- des articles (ou extraits) présentant des faits de sociétés,
- des éléments d'un contexte professionnel (structures locales, choix politiques, chartes, tout ou partie de projet de développement) ;

il peut être demandé au candidat :

- d'identifier les éléments pertinents et de les mettre en relation pour caractériser un fait de société, une situation...,
- d'analyser tout ou partie de textes législatifs ou réglementaires en lien avec les contextes professionnels,
- d'analyser les attentes des publics,
- d'expliquer le rôle et le fonctionnement des structures, des dispositifs,
- de se positionner par rapport à d'autres professionnels, par rapport à un projet, par rapport à un environnement local.

Le candidat peut illustrer son argumentation à partir d'exemples empruntés aux secteurs professionnels spécifiques.

→ Contrôle en cours de formation

La sous-épreuve est évaluée dans le cadre des activités habituelles de formation au cours d'une situation organisée dans l'établissement de formation sous la responsabilité de l'équipe pédagogique. Elle porte sur une situation d'évaluation écrite dont le niveau d'exigence est identique à celui de l'épreuve ponctuelle.

Le candidat est informé du moment prévu pour le déroulement de l'évaluation.

À l'issue de l'évaluation, un procès verbal est établi par les correcteurs portant la proposition de note pour chaque candidat.

Les documents qui ont servi de supports à l'évaluation et les fiches d'évaluation sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Le jury formule les remarques et observations qu'il juge utiles et arrête la note de la sous-épreuve pour chaque candidat.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité (sciences biologiques, sciences sociales appliquées) veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation, organisé sous la responsabilité du chef d'établissement.

SOUS-ÉPREUVE B1 : MATHÉMATIQUES
--

Coefficient : 1

U12

• Objectifs

L'évaluation en mathématiques a pour objectifs :

- d'apprécier la solidité des connaissances des candidats et leur capacité à les mobiliser dans des situations liées à la profession ;
- de vérifier leur aptitude au raisonnement et leur capacité à analyser correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à apprécier leur portée ;
- d'apprécier leurs qualités dans le domaine de l'expression écrite et de l'exécution de tâches diverses (tracés graphiques, calculs à la main ou sur machine).

• Contenu

Le contenu de cette sous-épreuve est celui défini à l'unité U12 du référentiel de certification.

• Formes de l'évaluation

→ **Ponctuelle** : épreuve écrite. Durée : une heure

Le formulaire officiel de mathématiques est intégré au sujet de l'épreuve. L'utilisation des calculatrices pendant l'épreuve est autorisée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le sujet proposé est une étude de cas comptable permettant de vérifier que le candidat est capable de mobiliser ses connaissances et de mettre au point un raisonnement pour résoudre un problème en liaison avec une situation professionnelle.

L'utilisation de calculatrices pendant cette évaluation est autorisée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le formulaire officiel de mathématiques est intégré au sujet de l'épreuve.

→ Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte trois situations d'évaluation comptant chacune pour un tiers du coefficient de cette unité.

Deux situations d'évaluation, situées respectivement dans la seconde partie et en fin de formation, respectent les points suivants :

- Ces évaluations sont écrites et la durée de chacune est d'environ une heure trente.
- Les situations comportent des exercices de mathématiques recouvrant une part très large du programme. Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué aux candidats pour qu'ils puissent gérer leurs travaux.

Dans chaque spécialité de baccalauréat professionnel les thèmes mathématiques qu'ils mettent en jeu portent principalement sur les chapitres les plus utiles pour les autres enseignements. Lorsque les situations s'appuient sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative aux disciplines considérées n'est exigible des candidats pour l'évaluation en mathématiques et toutes les explications et indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Il convient d'éviter toute difficulté théorique et toute technicité mathématique excessive. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à un candidat moyen de traiter le sujet et de le rédiger posément dans le temps imparti.

L'utilisation des calculatrices pendant chaque situation d'évaluation est définie par la réglementation en vigueur aux examens et concours relevant de l'Éducation nationale.

Les deux points suivants doivent être impérativement rappelés aux candidats :

- la clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront pour une part importante dans l'appréciation des copies ;
- l'usage des calculatrices et du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.

Une troisième situation d'évaluation est la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint) et la présentation orale (individuelle) d'un dossier comportant la mise en œuvre de savoir-faire mathématiques en liaison directe avec la spécialité de chaque baccalauréat professionnel. Ce dossier peut prendre appui sur le travail effectué au cours des périodes de formation en milieu professionnel. Au cours de l'oral, dont la durée maximale est de vingt minutes, le candidat sera amené à répondre à des questions en liaison directe avec le contenu mathématique du dossier.

● Finalités et objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier :

- que le candidat est capable d'analyser des situations d'accueil, de communication, de médiation auprès d'usagers ;
- qu'il situe sa place dans les relations professionnelles (animation, évaluation...);
- qu'il maîtrise les méthodes à mettre en œuvre dans la diversité des situations ;
- qu'il sait choisir et réaliser les outils adaptés.

● Contenus de l'épreuve

Cette épreuve permet d'évaluer tout ou partie des compétences relatives aux capacités :

- C1 : Analyser
- C2 : Communiquer
- C3 : Gérer
- C5 : Évaluer, rendre compte

Elle porte sur les savoirs associés transversaux aux quatre champs d'activités :

- S1 : Environnement social de l'intervention professionnelle
- S2 : Milieux professionnels et modes d'intervention
- S3 : Cadre juridique appliqué aux interventions professionnelles
- S4 : Techniques de communication et de médiation sociale

● Évaluation

Les indicateurs d'évaluation et les limites de connaissances des compétences et des savoirs associés mentionnés ci-dessus sont ceux du référentiel.

Les commissions d'évaluation comportent des professeurs d'enseignement professionnel et des professionnels.

● Formes de l'évaluation

→ **Ponctuelle** : épreuve écrite. Durée : 4 heures

L'épreuve consiste en une étude de cas qui prend appui sur un dossier technique fourni au candidat.

Cette étude porte sur tout ou partie des situations suivantes :

- expression de demandes d'usagers (demandes individuelles, demandes collectives),
- situations de communication entre usagers, entre usagers et professionnels, entre usagers et institutions, entre professionnels, entre les professionnels et leur hiérarchie,
- préparation de réunions,
- animation d'équipes, de groupes,
- évaluation d'activités, d'actions.

Il peut être demandé au candidat :

- d'analyser la ou les situations professionnelles,
- de proposer des méthodes et des outils adaptés aux situations professionnelles (accueil, médiation...),
- de produire des messages et des supports de communication écrite ou visuelle à caractère professionnel.

→ **Contrôle en cours de formation**

L'épreuve est évaluée dans le cadre des activités habituelles de formation au cours d'une situation organisée sous la responsabilité de l'équipe pédagogique.

Elle porte sur une situation d'évaluation écrite dont le niveau d'exigence est identique à celui de l'épreuve ponctuelle.

Le candidat est informé du moment prévu pour le déroulement de l'évaluation.

À l'issue de l'évaluation, un procès verbal est établi par les correcteurs portant la proposition de note pour chaque candidat.

Les documents qui ont servi de support à l'évaluation et les fiches d'évaluation sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Le jury formule les remarques et observations qu'il juge utiles et arrête la note de l'épreuve pour chaque candidat.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité (sciences biologiques, sciences sociales appliquées) veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation, organisé sous la responsabilité du chef d'établissement.

E3 ÉPREUVE PRATIQUE PRENANT EN COMPTE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL
Coefficient : 8 U31 – U32

● **Finalités et objectifs de l'épreuve**

L'épreuve permet d'évaluer chez le candidat, la capacité :

- à conduire des actions ou des activités relevant de sa compétence dans les secteurs professionnels correspondant au baccalauréat préparé ;
- à s'inscrire dans un projet de structure, d'équipe.

Quel que soit le statut du candidat, celui-ci précise lors de son inscription, les deux secteurs (A1 + A2 ou A1 + G1 ou A1 + G2 ou G1 + G2 ou G2 + A1 ou G2 + A2) sur lesquels portent les deux sous-épreuves suivantes en précisant le secteur d'application de l'unité U31 et le secteur d'application de l'unité U32.

SOUS-ÉPREUVE A3 : RÉALISATION D'ACTIONS PROFESSIONNELLES
Coefficient : 4 U31

● **Objectifs de la sous-épreuve**

Cette sous-épreuve permet de vérifier que le candidat est capable :

- d'analyser une ou des situations professionnelles dans leur contexte réel ;
- de réaliser des actions ou des activités correspondant à sa qualification dans le secteur professionnel (pour lequel le candidat a déclaré l'inscription) ;
- de s'inscrire dans un travail d'actions collectives (équipes, partenariat).

● **Contenus de la sous-épreuve**

Elle porte sur les capacités et les compétences spécifiques du champ d'activités pour lequel s'est inscrit le candidat :

- C1 : Analyser
- C2 : Communiquer (et en particulier la communication orale)
- C3 : Gérer
- C4 : Réaliser des actions
- C5 : Évaluer, rendre compte

Elle porte sur les savoirs associés spécifiques du champ pour lequel s'est inscrit le candidat :

- soit SG1 : Gestion des espaces ouverts au public
- soit SG2 : Gestion du patrimoine locatif
- soit SA1 : Activités de soutien et d'aide à l'intégration
- soit SA2 : Activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté

Elle porte sur les savoirs associés transversaux :

- S1 : Environnement social de l'intervention professionnelle
- S2 : Milieux professionnels et modes d'intervention
- S3 : Cadre juridique appliqué aux interventions professionnelles
- S4 : Techniques de communication et de médiation sociale

● **Évaluation**

Les indicateurs d'évaluation et les limites de connaissances des compétences et des savoirs associés mentionnés ci-dessus sont ceux du référentiel.

L'évaluation prend appui sur un dossier élaboré par le candidat au cours de la période de formation en milieu professionnel ou de son activité professionnelle, dans le champ d'activités pour lequel le candidat est inscrit à l'unité U31.

Ce dossier (20 pages maximum, annexes non comprises) porte sur les diverses activités qui ont été confiées au candidat, en autonomie totale ou partielle.

Pour les candidats sous statut scolaire, le dossier est accompagné des attestations de formation en milieu professionnel et des fiches d'appréciations remplies par le tuteur à partir de documents fournis par le centre de formation.

Les candidats qui se présentent à l'examen au titre d'un contrat de travail (formation continue, apprentissage, expérience professionnelle, etc.) rédigent un dossier et produisent les certificats de travail attestant des activités exercées. Les candidats issus de la formation par apprentissage produisent également les fiches d'appréciations remplies par le maître d'apprentissage à partir de documents fournis par le centre de formation.

Quel que soit son statut, le candidat consigne dans le dossier, en particulier :

- une présentation succincte de la structure et du contexte local ;
- la présentation des activités qu'il a conduites ou auxquelles il a été associé ;
- l'analyse d'au moins trois activités ou actions qu'il a réalisées en lien avec les compétences C1, C2 (en particulier celles liées à la communication orale), C3, C4 spécifiques du champ d'activité sur lequel porte l'unité.

Le candidat ayant échoué à l'examen est autorisé à représenter le dossier réalisé au cours de la période de formation en milieu professionnel ou à partir de son activité professionnelle pour deux sessions consécutives. Dans ce cas, il est dispensé de justifier d'une nouvelle période de formation en milieu professionnel ou d'une nouvelle période d'activité professionnelle.

● **Formes de l'évaluation**

→ **Ponctuelle** : épreuve orale. Durée : 45 minutes

L'épreuve s'organise en deux temps :

- la présentation du dossier par le candidat (15 minutes maximum) ;
- un entretien avec les membres de la commission d'évaluation (30 minutes). Au cours de cet entretien, le candidat est amené à justifier et à approfondir les éléments présentés dans le dossier. L'entretien permet également de vérifier la maîtrise des connaissances sur des aspects réglementaires, juridiques, techniques, etc.

Les commissions d'évaluation comportent des professeurs d'enseignement professionnel et des professionnels.

Quel que soit le statut du candidat, le dossier qu'il produit, les attestations des périodes de formation en milieu professionnel du champ d'activité concerné et les fiches d'appréciations ou les attestations d'activités professionnelles, sont déposés à une date fixée par le recteur.

En cas d'absence du dossier produit par le candidat ou des documents administratifs devant l'accompagner, l'unité ne peut donner lieu à notation : elle est non validée et le diplôme ne peut être délivré.

→ Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur deux situations d'évaluation :

- l'une en centre de formation,
- l'autre conduite par le tuteur au terme de la formation en milieu professionnel dans le champ d'activité sur lequel porte l'unité U31.

La première situation, qui se déroule en centre de formation, porte sur la présentation du dossier produit par le candidat, suivi d'un entretien conduit par un professionnel et le professeur d'enseignement professionnel concerné.

La deuxième situation résulte de la prise en compte des compétences acquises lors des activités réalisées en milieu professionnel.

Dans les deux situations, les propositions de note sont établies conjointement par les professionnels et les professeurs d'enseignement professionnel à partir de documents d'évaluation validés par l'inspecteur de spécialité (sciences biologiques, sciences sociales appliquées).

Chaque situation d'évaluation fait l'objet d'une note qui compte à part égale dans la proposition de note soumise au jury.

Les documents qui ont servi de support à l'évaluation et les fiches d'évaluation sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Le jury formule les remarques et observations qu'il juge utiles et arrête la note de la sous-épreuve pour chaque candidat.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité (sciences biologiques, sciences sociales appliquées) veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation, organisé sous la responsabilité du chef d'établissement.

SOUS-ÉPREUVE B3 : PRÉPARATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTIVITÉS, D'ACTIONS

Coefficient : 4

U32

● Objectifs de la sous-épreuve

Cette sous-épreuve permet de vérifier que le candidat est capable :

- d'inscrire son intervention dans une logique de projet de structure, d'équipe et de projet professionnel individuel ;
- de construire un projet d'activités ou d'actions relevant de sa compétence dans le champ professionnel déclaré à l'inscription pour U32 ;
- de mettre en œuvre tout ou partie du projet et d'en évaluer l'efficacité.

● Contenus de la sous-épreuve

Elle porte sur les capacités et sur les compétences spécifiques du champ d'activités pour lequel s'est inscrit le candidat :

- C4 : Mettre en œuvre un projet
- C5 : Évaluer, rendre compte

Elle porte sur les savoirs associés spécifiques du champ pour lequel s'est inscrit le candidat :

- soit SG1 : Gestion des espaces ouverts au public
- soit SG2 : Gestion du patrimoine locatif
- soit SA1 : Activités de soutien et d'aide à l'intégration
- soit SA2 : Activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté

Elle porte sur les savoirs associés transversaux :

- S1 : Environnement social de l'intervention professionnelle
- S2 : Milieux professionnels et modes d'intervention
- S3 : Cadre juridique appliqué aux interventions professionnelles
- S4 : Techniques de communication et de médiation sociale

● **Évaluation**

Les indicateurs d'évaluation et les limites de connaissances des compétences et des savoirs associés mentionnés ci-dessus sont ceux du référentiel.

L'évaluation prend appui sur un dossier élaboré par le candidat au cours de la période de formation en milieu professionnel ou de son activité professionnelle, dans le champ d'activités pour lequel le candidat est inscrit à l'unité U32.

Ce dossier (20 pages maximum, annexes non comprises) porte sur la préparation et la mise en œuvre partielle ou complète d'un projet d'actions ou d'activités relevant de sa compétence.

Pour les candidats sous statut scolaire, le dossier est accompagné des attestations de formation en milieu professionnel et des fiches d'appréciations remplies par le tuteur à partir de documents fournis par le centre de formation.

Les candidats qui se présentent à l'examen au titre d'un contrat de travail (formation continue, apprentissage, expérience professionnelle, etc.) rédigent un dossier et produisent les certificats de travail attestant des activités exercées. Les candidats issus de la formation par apprentissage produisent également les fiches d'appréciations remplies par le maître d'apprentissage à partir de documents fournis par le centre de formation.

Quel que soit son statut, le candidat consigne dans le dossier, en particulier :

- une présentation succincte de la structure, du contexte local ;
- la démarche de construction du projet ;
- la description de la mise en œuvre de tout ou partie du projet ;
- l'évaluation ou un bilan du projet.

Le candidat ayant échoué à l'examen est autorisé à représenter le dossier réalisé au cours de la période de formation en milieu professionnel ou à partir de son activité professionnelle pour deux sessions consécutives. Dans ce cas, il est dispensé de justifier d'une nouvelle période de formation en milieu professionnel ou d'une nouvelle période d'activité professionnelle.

● **Formes de l'évaluation**

→ **Ponctuelle** : épreuve orale. Durée : 45 minutes

L'épreuve s'organise en deux temps :

- la présentation du projet conduit par le candidat (15 minutes maximum) ;
- un entretien avec les membres de la commission d'évaluation (30 minutes) au cours duquel le candidat est amené à justifier les étapes du projet et à approfondir les éléments présentés dans le dossier. L'entretien permet également de vérifier la maîtrise des connaissances sur des aspects réglementaires, juridiques, techniques, etc.

Les commissions d'évaluation comportent des professeurs d'enseignement professionnel et des professionnels.

Quel que soit le statut du candidat, le dossier qu'il produit, les attestations des périodes de formation en milieu professionnel du champ d'activités concerné et les fiches d'appréciations ou les attestations d'activités professionnelles, sont déposés à une date fixée par le recteur.

En cas d'absence du dossier produit par le candidat ou des documents administratifs devant l'accompagner, l'unité ne peut donner lieu à notation : elle est non validée et le diplôme ne peut être délivré.

→ Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur deux situations d'évaluation :

- l'une en centre de formation,
- l'autre conduite par le tuteur au terme de la formation en milieu professionnel dans le champ d'activité sur lequel porte l'unité U32.

La première situation qui se déroule en centre de formation, porte sur la présentation du projet par le candidat, suivi d'un entretien conduit par un professionnel et le professeur d'enseignement professionnel concerné.

La deuxième situation résulte de la prise en compte des compétences acquises lors de la préparation et de la conduite partielle ou complète d'un projet en milieu professionnel.

Dans les deux situations, les propositions de note sont établies conjointement par les professionnels et les professeurs d'enseignement professionnel à partir de documents d'évaluation validés par l'inspecteur de spécialité (sciences biologiques, sciences sociales appliquées).

Chaque situation d'évaluation fait l'objet d'une note qui compte à part égale dans la proposition de note soumise au jury.

Les documents qui ont servi de support à l'évaluation et les fiches d'évaluation sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Le jury formule les remarques et observations qu'il juge utiles et arrête la note de la sous-épreuve pour chaque candidat.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité (sciences biologiques, sciences sociales appliquées) veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation, organisé sous la responsabilité du chef d'établissement.

● **Formes de l'évaluation**

➔ **Ponctuelle** : évaluation écrite. Durée : 2 heures (arrêté du 6 avril 1994, B.O. n° 21 du 26 mai 1994).

Cette épreuve vise à apprécier la compréhension de la langue étrangère et l'expression dans cette langue. Elle porte sur des thèmes liés à la vie socioprofessionnelle en général ou à un aspect de la civilisation du pays. Elle comprend deux parties notées respectivement sur 12 points et 8 points.

Première partie : compréhension

À partir d'un document en langue étrangère, le candidat doit répondre en français à des questions en français révélant sa compréhension du texte en langue étrangère.

Il pourra être invité à justifier ses réponses par une citation extraite du document et à fournir la traduction de quelques passages choisis.

Deuxième partie : expression

Cette partie de l'épreuve consiste en :

- d'une part des exercices visant à tester en situation les compétences linguistiques (4 points) ;
- d'autre part une production semi-guidée qui pourra être liée au document proposé pour l'évaluation de la compréhension (4 points).

L'utilisation du dictionnaire bilingue est autorisée.

➔ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation correspondant aux quatre capacités :

- A - Compréhension écrite
- B - Compréhension de l'oral
- C - Expression écrite
- D - Expression orale

A. Compréhension écrite

À partir d'un ou deux supports en langue vivante étrangère, la compréhension de la langue considérée sera évaluée par le biais de :

- réponses en français à des questions,
- résumé en français du document,
- compte rendu du document,
- traduction.

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- repérage/identification,
- mise en relation des éléments identifiés,
- inférence.

Critères : intelligibilité et pertinence de la réponse.

B. Compréhension de l'oral

À partir d'un support audio-oral ou audiovisuel, l'aptitude à comprendre le message auditif en langue vivante étrangère sera évaluée par le biais de :

- réponses à des questions factuelles simples sur ce support,
- QCM,
- reproduction des éléments essentiels d'information compris dans le document.

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- anticipation,
- repérage/identification,
- association des éléments identifiés,
- inférence.

C. Production écrite

La capacité à s'exprimer par écrit en langue vivante étrangère sera évaluée par le biais d'une production semi-guidée d'un paragraphe de 10 à 15 lignes. Le message portera sur l'expérience professionnelle ou personnelle du candidat ou sur un aspect de civilisation (questions pouvant prendre appui sur un court document écrit ou une image).

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- mémorisation,
- mobilisation des acquis,
- aptitude à la reformulation,
- aptitude à combiner les éléments acquis en énoncés pertinents et intelligibles,
- utilisation correcte et précise des éléments linguistiques contenus dans le programme de consolidation de seconde : éléments grammaticaux : déterminants, temps, formes auxiliaires, modalité, connecteurs...

(Éléments lexicaux : *cf.* liste contenue dans le référentiel BEP ou programme de BEP.)

Construction de phrases simples, composées, complexes.

D. Production orale

La capacité à s'exprimer oralement en langue vivante étrangère de façon pertinente et intelligible sera évaluée.

Le support proposé par le formateur permettra d'évaluer l'aptitude à dialoguer en langue vivante étrangère à l'aide de constructions simples, composées, dans une situation simple de la vie courante. Ce dialogue pourra porter sur des faits à caractère personnel, de société ou de civilisation.

Le candidat devra faire preuve des compétences suivantes :

- mobilisation des acquis,
- aptitude à la reformulation,
- aptitude à combiner les éléments acquis en énoncés pertinents et intelligibles.

(Exigences lexicales et grammaticales : *cf.* programme de consolidation de seconde et référentiel BEP ou programme BEP.)

● **Formes de l'évaluation**

➔ **Ponctuelle** : évaluation écrite. Durée : 2 h 30.

L'évaluation comporte deux parties :

- une première partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités de compréhension,
- une deuxième partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités d'expression.

L'évaluation s'appuie sur un ou plusieurs textes ou documents (textes littéraires, textes argumentatifs, textes d'information, essais, articles de presse, documents iconographiques).

Dans la première partie, deux ou trois questions permettent de vérifier la capacité du candidat de comprendre le sens global des documents, d'en dégager la construction, d'en caractériser la visée, le ton, l'écriture...

La seconde partie permet d'évaluer la capacité du candidat d'exposer un point de vue ou d'argumenter une opinion. Le type d'écrit attendu s'inscrit dans une situation de communication précisée par l'énoncé (lettre, synthèse rédigée, article...). Le sujet précise la longueur du texte à rédiger.

Le nombre de points attribués à chacune des parties de l'épreuve est indiqué dans le sujet. Dans tous les cas, la note globale est attribuée sur 20 points.

➔ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation permettant de tester les capacités de compréhension et d'expression du candidat. Elles sont de poids équivalent. Elles reposent à la fois sur des supports fonctionnels et sur des supports fictionnels ou littéraires. On précisera chaque fois que nécessaire la situation de communication : destinataire, auditoire, etc.

Situation A

Objectif : évaluation de la capacité du candidat d'analyser ou de synthétiser.

Exemples de situation :

- supports fonctionnels : fiche d'analyse de tâches ; prises de notes ;
- supports fictionnels/littéraires : fiche de lecture ; synthèse d'une activité de lecture.

Situation B

Objectif : évaluation de la capacité du candidat de rendre compte ou transposer ou développer.

Exemples de situation :

- supports fonctionnels : rapport d'intervention en milieu professionnel ; fiche de présentation d'un produit, rédaction d'un texte publicitaire à partir de documents ; lettre, articles ; argumentation à partir d'un dossier ;
- supports fictions/littéraires : commentaire de lettre, d'images ; argumentation à partir d'une lecture.

Situation C

Objectif : évaluation de la capacité du candidat à exposer ou transmettre un message oral.

Exemples de situation :

- présentation d'un dossier disciplinaire ou interdisciplinaire,
- compte rendu de lecture, de visite, de stage...
- rapports des travaux d'un groupe.

Situation D

Objectif : évaluation de la capacité du candidat à participer ou à animer.

Exemples de situation :

- participation à un entretien (embauche...),
- participation à un débat,
- participation à une réunion,
- animation d'un groupe, d'une équipe (entreprise).

SOUS-EPREUVE E52 : HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE Coefficient : 2	U52
--	------------

● Formes de l'évaluation

➔ **Ponctuelle** : évaluation écrite. Durée : 2 heures.

Cette sous-épreuve porte sur le programme de la classe terminale du baccalauréat professionnel, sur un thème précis et les notions qui lui sont associées.

Le candidat a le choix entre deux sujets. Il doit faire la preuve de ses capacités de comprendre et d'analyser une situation historique ou géographique en s'appuyant sur l'étude d'un dossier de trois à cinq documents de nature variée.

Il répond à une série de questions qui visent à évaluer ses compétences à :

- repérer et relever des informations dans une documentation,
- établir des relations entre les documents,
- utiliser des connaissances sur le programme.

Ces questions, qui ne peuvent se réduire à une demande de définitions, permettent au candidat de faire la preuve qu'il maîtrise les méthodes d'analyse des documents et qu'il sait en tirer parti pour comprendre une situation historique ou géographique.

Il élabore ensuite une courte synthèse intégrant les éléments apportés par le dossier et ses connaissances.

Les documents constituent un ensemble cohérent qui permet une véritable mise en relation. La cohérence réside dans la situation envisagée et la (ou les) notion(s) qui s'y rapporte(nt).

La synthèse consiste en un texte rédigé qui peut être accompagné par une carte, un croquis ou un schéma à l'initiative du candidat ou en réponse à une question expressément formulée.

➔ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation : deux situations d'évaluation en histoire fondées sur un sujet accompagné de documents et deux situations d'évaluation en géographie.

● Objectifs

Les différentes situations d'évaluation visent à évaluer les compétences du candidat à :

- repérer et relever des informations dans un ensemble de trois à cinq documents,
- établir des relations entre les documents,
- utiliser des connaissances sur le programme,
- élaborer une courte synthèse intégrant les informations apportées par les documents proposés et ses connaissances.

● Modalités

Les quatre situations d'évaluation portent chacune sur des sujets d'étude différents, se rapportant au programme de terminale du baccalauréat professionnel. Chaque situation est écrite et dure (environ) deux heures.

Les documents servant de supports aux différentes situations d'évaluation constituent des ensembles cohérents permettant une mise en relation. La cohérence réside dans la situation historique ou géographique envisagée et la (ou les) notion(s) qui s'y rapporte(nt).

Deux des quatre situations d'évaluation doivent donner lieu à la réalisation d'un croquis ou d'un schéma.

La synthèse demandée comporte une vingtaine de lignes : elle est guidée par un plan indicatif ou un questionnement.

● **Finalités et objectifs de l'évaluation**

L'évaluation a pour objet de vérifier que le candidat sait utiliser des méthodes d'analyse et sait communiquer en utilisant le vocabulaire plastique et graphique.

Elle permet également de s'assurer que le candidat sait mobiliser ses connaissances relatives à l'esthétique du produit, à la production artistique et son implication dans l'environnement contemporain et historique.

● **Évaluation**

L'évaluation porte sur les compétences définies par le programme-référentiel, en relation directe ou indirecte avec le champ professionnel concerné.

● **Formes de l'évaluation**

→ **Ponctuelle** : évaluation écrite et graphique. Durée : 3 heures

Cette épreuve comporte une analyse formelle et stylistique des éléments présentés dans un dossier comportant quelques planches documentaires (images/textes).

Elle se complète d'une recherche personnelle effectuée par le candidat à partir de l'analyse du dossier documentaire, en fonction d'une demande précise et/ou d'un cahier des charges.

L'analyse implique un relevé documentaire sélectif assorti d'annotations.

Le contenu de l'analyse peut porter sur la comparaison entre l'organisation plastique et l'organisation fonctionnelle d'un ou de plusieurs objets (ou supports), ou sur la mise en relation des éléments représentés avec leur contexte historique et artistique.

La recherche porte sur un problème appartenant à l'un des domaines des arts appliqués. Elle doit être présentée sous forme d'esquisse(s) graphique(s) et/ou colorée(s) assortie(s) d'un commentaire écrit, justifiant les choix effectués par le candidat.

Un jury académique composé de professeurs de la discipline procède à la correction et à la notation de l'épreuve.

→ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation comporte trois situations d'évaluation organisées au cours de la formation.

Les trois situations comportent une à deux séances de 2 heures et sont affectées chacune d'un coefficient particulier :

- première situation d'évaluation : coefficient 1
- deuxième situation d'évaluation : coefficient 2
- troisième situation d'évaluation : coefficient 2

La note finale sur vingt proposée au jury pour cette épreuve est obtenue en divisant par 5 le total des notes relatives aux trois évaluations.

Première situation d'évaluation

L'évaluation de cette première situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- analyser les relations entre les constituants plastiques et les éléments fonctionnels d'un produit d'art appliqué (relations formes, matière, couleurs/fonctions) ;
- mettre en œuvre des principes d'organisation ;
- mettre en œuvre et maîtriser des outils et des techniques imposées.

Les éléments et les données sont imposés.

Deuxième situation d'évaluation

L'évaluation de cette deuxième situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- traduire plastiquement les observations concernant les données du réel ;
- analyser des produits d'art appliqué à l'industrie et à l'artisanat ;
- rendre compte plastiquement des relations entre les constituants plastiques et les éléments fonctionnels d'un produit d'art appliqué (relations formes, matière, couleurs/fonctions) ;
- sélectionner, transférer et adapter des éléments pour répondre à un problème d'art appliqué dans le respect d'un cahier des charges ou des contraintes imposées ;
- maîtriser des techniques appropriées à la traduction des réponses données au problème d'art appliqué imposé.

Un dossier documentaire et un cahier des charges sont imposés. Néanmoins, le candidat doit sélectionner des documents et/ou des éléments dans les sources documentaires proposées. Il doit également faire un choix en ce qui concerne la mise en œuvre d'outils et de techniques pour communiquer son projet.

Troisième situation d'évaluation

L'évaluation de cette troisième situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- identifier une production artistique et repérer son implication dans son environnement culturel, spécialement dans celui du cadre de vie, de la fabrication industrielle ou artisanale ou de la communication visuelle ;
- situer un produit, un support de communication, un espace construit dans un environnement artistique et culturel de son époque ;
- évaluer la qualité esthétique d'un produit.

Le problème est imposé ainsi que l'objet d'étude, en revanche, les références (images et textes) sont proposées, le candidat sélectionne des documents ou des éléments documentaires en fonction de son analyse personnelle et de son argumentaire.

→ Forme ponctuelle et contrôle en cours de formation

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive au lycée (journal officiel du 30 novembre 1995, B.O. n° 46 du 14 décembre 1995).

Épreuve orale d'une durée de 20 minutes précédée d'un temps de préparation de 20 minutes.

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue de communication courante et à s'exprimer de manière intelligible sur un sujet d'ordre général.

L'épreuve prend appui sur un document écrit, authentique, portant sur des questions actuelles de société et pouvant comporter des éléments iconographiques. Il ne s'agit en aucun cas d'un document technique.

Le candidat peut présenter une liste de huit textes au minimum, représentant un ensemble d'une dizaine de pages. Pour les candidats qui ont suivi l'enseignement facultatif de langue vivante, cette liste doit être validée par le professeur et le chef d'établissement. En l'absence de liste, l'examineur propose plusieurs documents au choix du candidat.

Le candidat présente le document et en dégage les éléments essentiels. Cette présentation est suivie d'un entretien portant sur le sujet abordé dans le document. L'entretien peut être élargi et porter sur le projet personnel du candidat.

Précisions concernant l'épreuve facultative d'arabe

Les documents sont rédigés en arabe standard, sans signes vocaliques, conformément à l'usage. Ils peuvent comporter des éléments en arabe dialectal (caricatures, dialogue ou extrait d'entretien publié dans la presse par exemple).

Au cours de l'entretien, l'examineur peut demander la lecture oralisée d'un bref passage et sa traduction.

Le candidat peut s'exprimer dans le registre de son choix : arabe standard, ou arabe « moyen ». L'arabe standard, appelé aussi littéral, correspond à l'usage « soutenu » de la langue, par référence à son usage écrit. L'arabe dit moyen comporte des tournures et expressions dialectales. Il doit être compris par tout interlocuteur arabophone. On n'acceptera du candidat aucune forme de sabir, qui consiste à introduire massivement un lexique étranger plus ou moins arabisé.